

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définir les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC1 – Réaliser l'audit initial du bâtiment et du mode de vie de ses occupants			
Activité 1.1 : Analyse technique de l'état du bâtiment : - Recueil des besoins du client ; - Analyse du bâtiment (enveloppe, parois, systèmes électriques et gaz, pathologies, équipements) ; - Réalisation de mesures techniques du bâtiment	C.1.1 Analyser la demande ou le projet de rénovation énergétique du particulier en recueillant ses besoins, ses attentes et les différents éléments sur sa situation personnelle afin de délimiter le périmètre du projet à réaliser.	Modalité d'évaluation n°1 : études de cas Durée d'évaluation : 2 heures Lieu d'évaluation : en organisme de formation ou à distance À partir d'une revue documentaire complète ou une visite virtuelle d'un bâtiment (jeu de photographies, visite 3D), le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Identifie le profil client et le contexte initial ; - Planifie les phases et modalités de l'audit initial ; - Réalise un relevé technique ; - Analyse les avantages et les inconvénients du bâtiment/cas étudié. Le candidat produit une fiche de relevé technique de l'existant et les principaux axes d'amélioration envisageables (sans calcul), prenant en compte les caractéristiques du bâti et les attentes du client.	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie les leviers et les freins (contexte réglementaire, coût énergétique, conscience environnementale, valeur verte du bâtiment, etc.) et les spécifie. - Le client est questionné sur le confort thermique hivernal et estival, le confort acoustique et la qualité de l'air ressentis dans le logement. - Les capacités financières et le statut juridique du client sont identifiées (revenus imposables, avis d'imposition, composition du foyer), projetées (budgets prévisionnels) et les limites financières sont déterminées. - La demande du client est reformulée. - Le périmètre de l'étude à réaliser est clairement délimité et le déroulement est expliqué au client.
	C.1.2. Analyser les caractéristiques de l'enveloppe et des parois du bâtiment en prenant en compte l'environnement (lieu géographique, urbanisme, etc.,) sa typologie de construction et en décrivant la nature et l'épaisseur des différents composants dans le but de déterminer l'inertie thermique et les déperditions énergétiques du bâti	<ul style="list-style-type: none"> - Les composants d'enveloppe du bâtiment (isolants, menuiseries, charpente, etc.) sont observés et des hypothèses sont émises en fonction de la date et du lieu de construction. - L'environnement extérieur du bâtiment est identifié et analysé selon des critères environnementaux spécifiques (zone géographique, urbanisme, bâtiments de proximité, reliefs, accès aux ressources énergétiques, etc.). - L'épaisseur des composants est estimée à l'aide d'un mètre ruban, de la composition standard des matériaux utilisés, de la période de construction ou des factures existantes. - Le candidat indique l'ensemble des caractéristiques pouvant avoir un impact sur la consommation énergétique du bâtiment. - Un pré-cadrage de la hiérarchisation des pertes énergétiques est réalisé 	

	<p>C.1.3. Caractériser les pathologies avérées du bâti et les risques de développement de futures pathologies en observant les signes visibles intérieurs et extérieurs, en identifiant les caractéristiques des systèmes électriques et gaz et en mesurant notamment les taux d'humidité et les températures pour établir la salubrité et la sécurité du bâtiment et réaliser des préconisations de rénovation cohérentes</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat repère visuellement les signes visibles de pathologies sur le bâtiment : infiltrations, remontées capillaires, dégâts des eaux, fissures, etc. - Des mesures sont réalisées le cas échéant et la source et la localisation sont identifiées. - Les pathologies observées sont intégrées dans le rapport selon la norme en vigueur et sont signalées au client en conseillant de s'orienter vers un expert le cas échéant. - Les systèmes électriques et de gaz sont observés et les non-conformités liées aux normes et risques sont qualifiées. - Le projet de rénovation énergétique est redéfini en fonction des constats réalisés (poursuite, report, arrêt du projet).
	<p>C.1.4. Effectuer ou faire effectuer les mesures techniques du bâtiment en respectant le plan d'audit défini en amont et en utilisant les techniques adaptées (relevés spatiaux de l'enveloppe thermique, relevés infrarouges, relevés hygrométriques, relevés au laser mètre, etc.) afin de modéliser la situation énergétique existante/les consommations énergétiques existantes</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures techniques du bâtiment sont réalisées en respectant le plan d'audit défini. - Les techniques adéquates au projet sont mobilisées en fonction des mesures à réaliser : relevés thermiques, relevés hygrométriques, relevés au laser, etc. - Une évaluation de l'étanchéité à l'air est réalisée. - Les mesures sont intégrées dans un logiciel de calcul adapté et la répartition des déperditions d'énergie est quantifiée. - Des priorités d'actions sont identifiées.
	<p>C.1.5. Analyser les caractéristiques des équipements installés en procédant à un examen visuel, en questionnant le client sur leur fonctionnement et en consultant les documents liés à l'équipement (facture, contrat, document fabricant, etc.) de façon à mesurer la performance et l'état de fonctionnement de ces équipements</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents nécessaires à l'analyse et à la mesure des performances des équipements sont recueillis par le candidat (facture, contrat, contrat de maintenance, document fabricant, etc.). - La documentation technique de chaque équipement est consultée avant analyse. - Les questions posées au client sur le fonctionnement des équipements et les dysfonctionnements rencontrés à l'usage sont pertinentes et permettent de déterminer des habitudes d'utilisation des systèmes. - Les différents équipements installés sont observés en fonctionnement et hors fonctionnement et les possibles vétustés et manques de performances sont qualifiés. - Les consommations d'énergie sont identifiées par équipement en utilisant les équipements avec mesure

			<p>intégrée le cas échéant et en déduisant les besoins en fonction des usages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écarts avec le fonctionnement normal des équipements sont constatés et les dysfonctionnements sont qualifiés (mauvais entretien de l'équipement, usage excessif, etc.).
<p>Activité 1.2 : Formalisation de l'audit sur l'état initial avant travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des données - Hiérarchisation des critères de décision - Formalisation de l'audit sur l'état initial du bâtiment 	<p>C.1.6. Analyser les données recueillies lors du processus d'enquête sur le bâtiment et le mode de vie des occupants en prenant en compte les éléments de sécurité, de salubrité, de performance des équipements et de performance du bâti pour hiérarchiser les critères de décision et de motivation du client et déterminer le projet de rénovation énergétique</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les données recueillies lors des phases de mesures techniques et d'entretien avec les occupants sont analysées intégralement. - Le besoin technique en rénovation est comparé avec le mode d'occupation de l'habitat et avec les attentes du client. - Le candidat détermine correctement les critères de décision du client : besoin de confort thermique, rénovation écoresponsable, coût des travaux, amélioration de la qualité de l'air, valorisation du patrimoine immobilier, etc. - Les critères de décision sont explicités au client et hiérarchisés en fonction de sa ou ses motivations à mener un projet de rénovation énergétique. - Les informations nécessaires à l'élaboration du rapport d'audit en matière de salubrité, de performance des équipements et du bâti sont formalisées par le candidat.
	<p>C.1.7. Formaliser une évaluation énergétique de l'état initial du bâtiment en intégrant les données dans un logiciel adapté et selon les méthodes de calcul en vigueur afin d'alimenter la réflexion des scénarios de travaux et orienter les actions à mener</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat intègre l'ensemble des données recueillies dans un logiciel adapté et réalise les calculs selon les méthodes en vigueur. - La modélisation énergétique du bâtiment est réalisée et permet d'effectuer un recollement sur les consommations d'énergie réelles. - Les facteurs de correction du modèle sont identifiés. - L'évaluation de l'état initial du bâtiment est formalisée et complète. - Les résultats fournis par le logiciel sont analysés et interprétés par le candidat. - Le candidat formalise les préconisations d'actions et les premiers éléments des scénarios.
<p>BC2 – Conseiller le client sur la stratégie de rénovation énergétique en fonction de critères de décision</p>			

<p>Activité 2.1 : Scénarisation du projet de rénovation bas carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de scénarios technico-économiques du projet de rénovation bas carbone - Présentation des scénarios 	<p>C2.1. Construire plusieurs scénarios d'optimisation énergétique du bâtiment dans une stratégie de rénovation bas carbone en prenant en compte les caractéristiques du bâti, les différentes actions d'isolation et les changements des équipements dans le but de présenter à minima deux scénarios technico-économiques adaptés aux critères de décision du client</p>	<p>Modalité d'évaluation n°2 : étude de cas Durée : 2 heures 30 Lieu d'évaluation : en organisme de formation ou à distance.</p> <p>A partir d'un cahier des charges fourni par l'organisme de formation, le candidat répond à l'étude de cas présentée, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En définissant trois scénarios cohérents sur le plan technique et les éléments permettant d'évaluer l'impact carbone de chacun d'entre eux ; - En rédigeant un argumentaire sur les avantages et inconvénients entre les trois scénarios, identifiant notamment les contraintes administratives, à destination du client. 	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes solutions de rénovation du bâti et des équipements sont analysés et sélectionnés. - Les actions de rénovation sont techniquement cohérentes et permettent de traiter les pathologies existantes et de réduire les risques de pathologies. - Le candidat intègre différentes solutions de remplacement ou de réparation d'équipements en fonction des possibilités et des besoins du client. - Le candidat construit plusieurs scénarios d'optimisation énergétique conformes avec la réglementation et avec la stratégie bas carbone. - Les facteurs d'émissions carbone liés au cycle de vie des matériaux et aux consommations énergétiques du bâtiment sont identifiés par scénario proposé. - Des critères de risques, d'opportunité, de délai et de coût sont indiqués pour chacun des scénarios présentés par le candidat - Deux scénarios technico-économiques sont élaborés par le candidat et respectent les critères de décisions du client.
	<p>C2.2. Présenter au client les différents scénarios en expliquant les avantages et les inconvénients de chacun et les préconisations d'entretien et d'usage des équipements proposés pour lui fournir l'ensemble des éléments nécessaires à une prise de décision</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat présente les différents scénarios au client dans un vocabulaire précis et adapté. - Des préconisations d'entretien et d'usage des équipements proposées sont réalisées et leur intégration dans une stratégie bas carbone est expliquée. - Le candidat expose les avantages et inconvénients de chaque scénario au client et s'assure de la bonne compréhension des leviers et des freins de chacun d'entre eux.
<p>Activité 2.2 : Préparation du cadre administratif, réglementaire, légal du projet de rénovation bas carbone</p>	<p>C2.3. Sensibiliser le client sur les étapes clés d'un projet de rénovation énergétique (administratives, organisationnelles, techniques, humaines et financières) en fonction de la nature des travaux et des dispositifs mobilisés pour permettre une vision d'ensemble et un niveau d'informations suffisant dans l'aide à la décision et le passage à l'action sur le scénario choisi</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La chronologie du projet de rénovation énergétique est exposée au client et les différents glissements possibles sont identifiés. - Chaque étape du projet est expliquée au client et les actions à mener (administrative, organisationnelle, technique, humaine, financière) sont détaillées par nature des travaux à mener. - Le client est sensibilisé aux dispositifs de subvention mobilisables en fonction du type de rénovation

			<p>énergétique choisi et un premier niveau d'informations est donné sur leurs conditions d'accès.</p>
	<p>C2.4. Identifier les règles juridiques pour chacune des parties prenantes (maîtrise d'œuvre, MOA, etc.) en mobilisant les règles de mise en œuvre (DTU), lois (loi SPINETTA) et décrets en vigueur dans le bâtiment de façon à cadrer la mission en cours et assurer le respect des rôles et responsabilités de tous les intervenants</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les lois relatives à la rénovation énergétique dans le bâtiment (loi Spinetta, réglementation thermique en vigueur) sont maîtrisées et mobilisées par le candidat en fonction des besoins et des aléas pendant le projet. - Les demandes d'autorisations et déclarations éventuelles sont anticipées et demandées. - Le candidat délimite correctement le rôle, la mission et la responsabilité juridique de chaque intervenant sur le projet et alerte en cas d'écart lié à la responsabilité de chacun. - Le cadre réglementaire et déontologique du projet est contrôlé en continu. - Le candidat assure le respect des normes en vigueur en faisant appliquer les règles de mise en œuvre (DTU, avis technique) et les règles de l'art/règles professionnelles.
	<p>C2.5. Mettre en place une veille réglementaire et technique en consultant les sources liées à la performance énergétique, aux matériaux et équipements et aux évolutions législatives et technico-financières afin d'intégrer les éléments pertinents dans le conseil au client</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les sources métier, réglementaires et technologiques en vigueur sont identifiées et utilisées régulièrement (ADEME, ATEE, ANAH, sites des dispositifs de financement, revues professionnelles, etc.). - Le candidat vérifie en continu les textes réglementaires et les mobilise dans son projet de rénovation énergétique (conseil au client, mise en conformité des documents, etc.). - Les évolutions réglementaires constatées et impactant son activité sont formalisées sous forme de synthèse.
	<p>C2.6. Accompagner le client dans une démarche de certification et/ou de labellisation de sa rénovation en vérifiant les modalités d'accès et les actions à entreprendre auprès d'autres organismes et en ajustant les opérations en cours si nécessaire afin d'assurer la tenue des travaux selon le niveau de qualité attendu et les critères de labellisation/certification</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat questionne le client sur son besoin de certification/labellisation et estime la pertinence de sa demande. - Le candidat analyse les conditions d'accès et les modalités de la certification ou labellisation visée et vérifie que le client remplit les prérequis. - La faisabilité de la demande est établie et les actions et démarches nécessaires pour obtenir la certification/labellisation sont préconisées. - Les actions à entreprendre sont expliquées précisément au client et il est orienté vers les organismes appropriés.

			<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat contrôle en continu, sur les opérations de rénovation énergétique, le respect des critères de qualité demandés par le label/la certification. - Les éléments de preuves (facture, test d'étanchéité à l'air, etc.) sont collectés et justifiés et un dossier complet et exhaustif est fourni au certificateur.
<p>BC3 – Réaliser l'ingénierie financière du projet de rénovation énergétique</p>			
<p>Activité 3.1 : Elaboration du scénario économique du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calcul du coût des travaux - Calcul du retour sur investissement pour le client - Estimation des financements possibles et des modalités de mise en œuvre 	<p>C3.1. Calculer le coût des travaux du scénario choisi en se basant sur l'analyse du marché et des prix et des délais attendus, notamment sur les matériaux biosourcés de façon à réaliser un chiffrage précis et réaliste des travaux à réaliser</p>	<p>Modalité d'évaluation n°3 : simulation d'ingénierie financière Durée : 1 heure 30 Lieu d'évaluation : en organisme de formation ou à distance</p> <p>A partir d'une revue documentaire complète :</p> <p>Phase 1 : construire un estimatif travaux sur la base du référentiel ADEME de coût de rénovation énergétique avec prise en compte des points singuliers et de la zone géographique et économique/zone de chalandise visée par le candidat pour les ajuster.</p> <p>Phase 2 : quantifier les aides mobilisables par scénario (pour les 3 scénarios) en rapport aux caractéristiques du client.</p> <p>Phase 3 : intégrer un financement du projet ainsi que les gains potentiels sur les factures énergétiques (projection dans le temps) en proposant une grille d'analyse coût économique/impact bas carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût de la main d'œuvre et des matériaux est estimé au plus proche du réel. - Le coût estimé des travaux de rénovation énergétique est comparé avec les prix pratiqués sur le marché. - Le candidat oriente le client vers les matériaux appropriés à ses critères de décision (matériaux biosourcés, moins coûteux, à faible impact carbone, etc.). - Le candidat effectue un chiffrage précis des travaux à réaliser et le présente au client. - Des modifications éventuelles sont réalisées en fonction du retour du client, tout en respectant la stratégie bas carbone de la rénovation énergétique voulue.
	<p>C3.2. Estimer l'effort financier demandé au client par les travaux d'économie d'énergie en prenant en compte le calcul des coûts des travaux, les aides, le financement et l'impact du gain sur les factures d'énergie sur une période d'observation donnée pour permettre une décision éclairée sur des critères économiques</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'effort financier du client est corrélé à ses capacités financières. - Le candidat calcule le temps de retour sur investissement brut, net et actualisé. - L'impact climatique et les prix de l'énergie sont pris en compte dans le calcul du ROI. - Une projection de la consommation d'énergie et de son coût est réalisée. - Un indicateur d'éco-efficacité/de performance bas carbone des travaux d'économie d'énergie est intégré à l'analyse financière. - Un calendrier de retour sur investissement multicritère est présenté au client.
	<p>C3.3. Estimer les financements et aides mobilisables par le client (MaPrimeRénov', CEE, Eco-prêt à taux 0, cumul d'aides, reste à charge, etc.) en vérifiant son éligibilité, les scénarios de rénovation énergétique et</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le scénario de rénovation énergétique sélectionné par le client est comparé avec les différentes aides et financements mobilisables.

	<p>les conditions réglementaires à observer afin d'accompagner le client dans la sélection du scénario financier, énergétique et écologique le plus vertueux et avantageux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les aides mobilisables sont définies et présentées en fonction des critères d'éligibilité remplis par le projet du client. - Les conditions réglementaires des dispositifs de financements et les conditions imposées par les obligés sont identifiées et expliquées au client. - Des préconisations d'optimisation du budget des travaux sont proposées par des éventuels cumuls d'aide en fonction du profil du client.
	<p>C3.4. Etablir un calendrier de montage et de suivi du dossier de (ou des) demande(s) de financement en respectant les étapes et procédures de contrôle fixées par les dispositifs réglementaires et en tenant compte des délais des travaux engagés pour garantir la conformité réglementaire du dossier et informer le client sur les modalités et délais de versement des aides</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les demandes de financement proposées sont adaptées et conformes au projet de rénovation et à la situation du client et le programme de travaux est validé. - Les étapes clés liées aux procédures de demandes de financement sont clairement identifiées et définies par le candidat. - Les procédures de contrôle en vigueur sont anticipées et le client est sensibilisé aux éléments à présenter lors d'un éventuel audit. - Les délais des travaux engagés sont respectés et inclus dans le montage du dossier. - Le client est informé des modalités, procédures de contrôle et délais de versement des aides. - Un calendrier de montage et de suivi de dossier est formalisé dans le respect des dispositifs réglementaires.
<p>BC4 – Accompagner le client dans la réalisation, le suivi et la clôture du projet de rénovation énergétique durable</p>			
<p>Activité 4.1 : Préparation du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation des étapes, lots et temps d'intervention ; - Création d'un réseau d'intervenants 	<p>C4.1. Programmer les travaux à partir du scénario retenu en planifiant les différents lots de travaux, les interactions entre ces lots et leurs temps d'intervention afin de permettre le lancement des travaux</p>	<p>Modalité d'évaluation n°4 : étude de cas Durée : 7 heures Lieu d'évaluation : en organisme de formation ou à distance</p> <p>A partir d'une revue documentaire complète incluant notamment le scénario de rénovation bas carbone sélectionné, le candidat :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme de travaux est découpé en lots cohérents (lieu d'intervention, corps de métier) et les interactions entre eux sont identifiées. - Le programme de travaux prend impérativement en compte les délais administratifs (financement, autorisations administratives, etc.). - Une chronologie d'intervention est déterminée et proposée au client. - Le candidat formalise la planification des travaux à travers un outil de planification et incorpore les éventuelles contraintes (par ex : délais de fabrication et de livraison des matériaux, etc.).

	<p>C4.2. Recruter des entreprises en vérifiant les qualifications requises, les capacités humaines, techniques et logistiques et la prise en compte d'une démarche éco responsable dans leurs méthodes dans le but de créer un réseau d'intervenants adapté aux enjeux de rénovation énergétique bas carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définit le programme des travaux ; - Sélectionne et propose des entreprises partenaires à partir d'une liste préétablie ; - Définit les axes d'accompagnement et d'intervention auprès du client, pendant les travaux et à réception ; - Indique les contrôles qu'il va réaliser ; - Propose des actions d'information sur les nouveaux équipements installés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des solutions d'optimisation (temps, coûts, impact carbone, choix des entreprises, utilisation de matériaux et matériels en commun, etc.) des travaux sont proposées et intégrées le cas échéant.
	<p>C4.3. Analyser les devis fournis par les entreprises sur les lots de travaux à mener en vérifiant les exigences administratives et réglementaires, l'adéquation avec les critères de décision du client et en établissant un comparatif pour accompagner le client dans la contractualisation des travaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les compétences, corps de métiers et entreprises nécessaires aux travaux de rénovation énergétique sont identifiées. - Le candidat formalise une procédure de recrutement (appel à candidature pour un groupement d'entreprises formel ou informel, appels d'offres) selon les critères de sélection décidés (positionnement prix, qualifications, délais d'intervention, technicité, capacités humaines et logistiques, historique etc.). - Les assurances et qualifications des entreprises candidates sont vérifiées. - Le candidat vérifie que les entreprises sélectionnées adoptent une démarche éco-responsable dans leurs méthodes et dans les matériaux utilisés. - Le candidat organise un réseau d'entreprises qui permet de mener à bien les travaux de rénovation énergétique et de respecter les critères de qualité et d'éco responsabilité fixés.
<p>Activité 4.2 : Assistance au client pendant les travaux</p>	<p>C4.4. Assister le client dans les différentes étapes du projet en l'accompagnant dans les différentes interactions (métiers, corps d'état, etc.) et en le conseillant sur la</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un descriptif détaillé ou une visite sur site est organisé pour les entreprises candidates. - Les devis sont demandés et collectés. - Le candidat analyse le devis en fonction du contenu technique, des exigences administratives et réglementaires et établit la conformité de chacun. - Des modifications et ajustements de devis sont demandés en fonction des erreurs et écarts par rapport à la demande du client. - Les devis sont comparés entre eux et la solution la plus avantageuse en fonction des critères de décision du client est sélectionné avec le client.

	<p>fréquence et l'organisation des réunions de chantier afin de suivre en continu la qualité et l'avancement du projet de rénovation énergétique selon le planning fixé</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des points d'avancement sont organisés avec les intervenants en identifiant les étapes clés du programme de travaux. - Le candidat vérifie régulièrement que l'avancement des travaux est en concordance avec le planning défini en amont et avec sa responsabilité juridique sur le projet. - Le candidat conseille le client sur les mesures correctives à mettre en place en cours de chantier en fonction des aléas rencontrés. - Le suivi d'avancement de paiement est réalisé et justifié et les écarts sont constatés le cas échéant. - Les potentiels travaux supplémentaires sont identifiés et communiqués au client pour des actions correctives (devis de travaux supplémentaires).
<p>Activité 4.3 : Accompagnement au contrôle des travaux et aux nouveaux usages des occupants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôles des consommations énergétiques après travaux - Contrôle de conformité globale des travaux - Appui à la finalisation des dispositifs de financement - Conseil sur les nouveaux équipements et usages liés au projet de rénovation bas carbone. 	<p>C4.5. Contrôler après les travaux la consommation énergétique en réalisant les mesures de contrôle par poste de consommation et en vérifiant l'atteinte des objectifs de performance énergétique fixés pour s'assurer de la conformité des travaux et installations effectuées</p> <p>C4.6. Accompagner le client à la réception des travaux en contrôlant leur conformité selon le cahier des charges et les indicateurs de qualité afin de faciliter le versement des aides mobilisées selon les éléments attendus par le dispositif réglementaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des contrôles sont prévus à la fin de chaque lot de travaux en lien avec le client ou avec l'entreprise prestataire. - Le candidat mesure la consommation énergétique de chaque poste de consommation à l'aide des dispositifs mis en œuvre pendant le chantier (comptage thermique, comptage électrique, etc.). - Le candidat mesure l'évolution des usages en vérifiant leur conformité aux prévisions de consommation énergétique. - Le cas échéant, le candidat analyse les données et compare les résultats des travaux avec les objectifs de réduction des déperditions énergétiques. - Le candidat analyse les résultats des mesures en qualifiant et formalisant l'atteinte des objectifs de performance énergétique. - Des propositions d'actions correctives sur le plan technique ou organisationnel sont réalisées le cas échéant. - Le candidat analyse que les travaux menés respectent le cahier des charges technique et les indicateurs de qualité et critères de performance fixés. - Des mesures sont réalisées : débit de ventilation, infiltrométrie, thermographie, etc. - Les travaux de rénovation énergétique sont de qualité et répondent aux critères de décision du client. - Les factures acquittées sont collectées et vérifiées.

			<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat vérifie que les performances énergétiques finales et les travaux menés répondent aux critères de contrôle et de qualité des dispositifs de financement. - Les travaux permettent le déclenchement des garanties (assurances) et des financements identifiés. - Les demandes de versement d'aides sont réalisées le cas échéant.
	<p>C4.7. Renseigner le client sur les écogestes et les nouveaux systèmes installés en présentant les nouveaux usages à intégrer, les nouvelles caractéristiques thermiques de l'habitat suite aux travaux menés et les bonnes pratiques à mettre en place dans le but d'inscrire la rénovation réalisée dans une démarche de sobriété et de performance énergétique</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les écogestes génériques sont inclus dans le rapport d'audit et sont précisés en fin de chantier à la situation de la rénovation. - Une démonstration de l'utilisation des nouveaux systèmes est organisée par le candidat. - Les bonnes pratiques et usages à adopter sont clairement expliqués au client. - Une notice technique des équipements est transmise au client.